



MESSENGER RÉGIONAL DE COMTÉ



MESSAGE DU PRÉFET DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Ça bouge dans la MRC de Maskinongé! Dans ce numéro du Messenger régional de comté, vous constaterez que la MRC de Maskinongé a beaucoup de projets par les temps qui courent. Vous pourrez entre autres découvrir les 18 projets qui ont bénéficié d'un montant de 473 055 \$, qui généreront 2 813 274 \$ d'investissement sur le territoire, en plus de maintenir 72 emplois, dans le cadre du 7^e appel de projets du Pacte rural ainsi que les 4 projets qui ont reçu un total de 7 000 \$ via le Fonds de soutien aux projets culturels.

Soulignons qu'une fois de plus, l'argent disponible entraîne des retombées positives pour le développement de la MRC de Maskinongé et contribue à améliorer la qualité de vie de notre belle MRC. Vous pourrez aussi constater dans ce numéro, les différentes politiques adoptées au courant des derniers mois ainsi que l'information sur les différents services de la MRC de Maskinongé, notamment sur le retour du programme RénoVillage qui est profitable aux propriétaires à faible revenu qui prendront l'initiative d'apporter des modifications à leur résidence pour en corriger les défauts majeurs.

C'est aussi avec grand enthousiasme que le CLD touristique de la MRC de Maskinongé a procédé à l'impression de son tout nouveau guide d'accueil! Pour les intéressés, vous êtes invités à vous procurer ce guide au Bureau d'information, touristique situé sur la halte de l'autoroute 40 en direction est à la hauteur de la Baie-de-Maskinongé, à la MRC, au CLD ou dans ses municipalités.

Finalement, je vous rappelle l'importance d'acheter localement; c'est de cette façon que nous favorisons et entretenons l'appartenance à notre territoire, tout en nous impliquant pour conserver les emplois chez nous. Un dollar investi localement sera retourné dans l'économie locale jusqu'à sept fois.

Bonne lecture!



LA MRC DE MASKINONGÉ

POUR NOUS JOINDRE :

651, boulevard Saint-Laurent Est

Louiseville (Québec) J5V 1J1

Téléphone : 819-228-9461

Télécopieur : 819-228-2193

Courriel : mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca

www.mrc-maskinonge.qc.ca

LE MUR DES BONS COUPS DE LA MRC DE MASKINONGÉ 2012

JANVIER



Camping Belle-Montagne de la
municipalité de Saint-Paulin

FÉVRIER



Sources Saint-Élie Inc.
de Saint-Élie-de-Caxton

MARS



Chemise Empire de Louiseville

AVRIL



103,1 FM, la radio de la MRC
de Maskinongé

MAI



Les Aliments Serval Canada Ltée
de Louiseville

JUIN



Alpaga de la Mauricie
situé à Saint-Boniface

MRC DE MASKINONGÉ, COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE ! L'UNION FAIT LA FORCE !

Tout porte à croire que notre indice entrepreneurial n'est pas à son meilleur si nous nous fions à notre haut taux de chômage et d'inactivité. Les entreprises ont peine à trouver une relève et le nombre de jeunes qui désirent se lancer en affaires a diminué considérablement. En raison du contexte socioéconomique dans lequel nous vivons, il y a nécessité de passer à l'action.

Aussi, les agents ruraux que nous sommes, en partenariat avec la Commission scolaire de l'Énergie, travaillons sur un tout nouveau projet des plus rassembleurs, celui de **Communauté entrepreneuriale**. Il s'agit d'une communauté qui décide de prendre en main sa destinée économique et sociale et qui choisit l'entrepreneuriat comme stratégie privilégiée à la création d'une culture de l'engagement, de l'innovation pour un développement régional autonome, prospère et durable.

L'adhésion large de la population aux valeurs d'autonomie, de créativité, de solidarité, de confiance en soi et de leadership permet à une communauté de prendre progressivement en main son développement. Alors, attention! Parents, aînés, élus, monde de l'éducation, organismes de soutien, société civile, entrepreneurs, médias, vous serez bientôt convoqués pour un prochain événement citoyen sur le développement de la culture entrepreneuriale dans Maskinongé.

L'objectif du projet est, avant tout, de créer un environnement qui stimulera les initiatives personnelles et collectives. Et c'est d'abord le capital humain qui s'enrichira dans l'action, et chaque expérience donnera à coup sûr, à nouveau le goût d'entreprendre parce qu'elle procurera le plaisir de se réaliser pleinement.

En additionnant nos forces et en élaborant une vision commune, nous revitaliserons notre communauté et créerons notre richesse collective!

– Nancy Godin, Conseillère en développement agroalimentaire et rural



Nancy Godin conseillère en développement agroalimentaire et rural et
Benoît Curé conseiller en développement agricole et rural du CLD de la MRC de Maskinongé



FÉLICITATIONS À ROBERT LALONDE ET À CHANTALE GABOURY!

Monsieur Robert Lalonde, préfet de la MRC de Maskinongé, a été honoré par son Conseil des maires pour avoir remporté le prix personnalité masculine de l'année, dans le cadre de la dernière Soirée des Sommets présentée par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé. Durant la même soirée, soulignons que madame Chantale Gaboury a remporté le prix personnalité féminine de l'année. Toutes nos félicitations à ces deux récipiendaires méritants de notre belle et grande région.



Photos : M&M Photographe

**POUR TOUT CONNAÎTRE
SUR VOTRE TERRITOIRE...**

**VISITEZ LE PORTAIL
de la MRC de Maskinongé**

www.mrc-maskinonge.qc.ca

Nouvelles locales – Cartographie – Calendrier des activités
Aménagement du territoire – Règlements
Rôle d'évaluation bientôt disponible



UN NOUVEAU SERVICE D'INGÉNIERIE CIVILE POUR LES MUNICIPALITÉS

Depuis le 10 avril dernier, la MRC de Maskinongé dispose d'une expertise technique pour venir en aide aux municipalités. En effet, **Monsieur Maxime Boisvert**, ingénieur civil, a été engagé à temps plein afin que les 15 municipalités participantes puissent bénéficier de ses services notamment au niveau du développement et de l'amélioration des infrastructures.

L'embauche de cette nouvelle ressource a été possible grâce à une aide financière découlant du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) du MAMROT, qui vise à permettre aux municipalités d'avoir accès à une expertise technique qui leur permettra de mieux cerner et évaluer les services dont elles ont besoin afin d'être supportées dans l'exécution de certains de leurs mandats¹.

LES MANDATS ADMISSIBLES¹

- Le soutien technique aux municipalités qui doivent développer ou moderniser leurs infrastructures admissibles aux différents volets du programme PIQM, incluant l'identification de l'état et des besoins en matière d'infrastructures admissibles d'eau, de voirie, d'équipements de loisir et de mesures d'amélioration énergétique des bâtiments;
- Le soutien technique aux municipalités en gestion contractuelle;
- Une contre-expertise indépendante à l'égard des services qui sont offerts aux municipalités;
- Le soutien technique, incluant la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, et le service conseil en matière de réalisation de projets admissibles aux différents volets du programme PIQM notamment ceux relatifs aux réseaux d'eau, de stations d'épuration ou d'équipements de production d'eau potable, de voirie, d'équipements de loisir et d'amélioration énergétique des bâtiments.

¹ Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT), *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, Consulté le 13 juin 2012, Tiré de www.mamrot.gouv.qc.ca



473 055 \$ INVESTIS DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

DIX-HUIT PROJETS SOUTENUS PAR LE PACTE RURAL

C'est dans le cadre du septième appel de projets du Pacte rural 2007-2014 que la MRC de Maskinongé présente les promoteurs à qui elle a consenti une part de l'enveloppe budgétaire destinée à contribuer au développement rural. C'est un total de 473 055 \$ qui seront investis dans 18 projets qui généreront 2 813 274 \$ d'investissement sur l'ensemble du territoire, en plus de créer et maintenir 72 emplois.

PROMOTEURS	DESCRIPTION DES PROJETS 2012	MONTANTS
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	Création d'un jardin éducatif municipal pour l'éducation d'une clientèle de tout âge sur le thème de l'écologie, en vivant une expérience horticole.	50 000 \$
Groupe RCM inc. (Yamachiche)	Achat des équipements nécessaires à la transformation des pellicules de plastique et emballages multi-couches.	50 000 \$
Association des aidants naturels du Bassin de Maskinongé (Saint-Paulin)	Achat d'une maison dans le but d'offrir des répit longue durée aux aidants et aux aidés.	50 000 \$
Commission scolaire de l'Énergie (Saint-Mathieu-du-Parc)	Construction d'un gymnase qui offrira aux enfants de l'école et à la communauté, un espace pour les activités physiques, sociales ou culturelles.	50 000 \$
AGIR Maskinongé (Saint-Justin et Maskinongé)	Opération de nettoyage des sites de résidus dans les cours d'eau des zones municipalisées et agricoles des rivières l'Ormière et Bois-Blanc.	47 000 \$
Municipalité de Saint-Barnabé	Aménagement d'un espace récréatif communautaire comprenant des structures de jeux, d'entraînement ou de repos.	46 549 \$
École Belle-Vallée Pavillon St-Joseph (Maskinongé)	Aménagement du parc-école, acquisition et installation de nouveaux modules de jeux pour enfants.	30 007 \$
Parc des Chutes de Sainte-Ursule	Construction d'une boutique (produits régionaux, vêtements et souvenirs), d'un centre de location d'équipements pour les activités de plein-air ainsi que leur achat et l'aménagement d'une piste de vélo.	26 900 \$
Municipalité d'Yamachiche	Aménagement de l'aire d'accueil de Village-Relais, emplacement dédié à l'accueil des visiteurs qui les orientera vers les différents produits et services disponibles sur le territoire de la MRC de Maskinongé.	25 000 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (Yamachiche)	En partenariat avec le Syndicat de l'UPA de Maskinongé, mise en terre de gros arbres sur la route 138, sur une distance de 2,4 Km, entre le village d'Yamachiche et La Porte de la Mauricie afin d'embellir le paysage.	19 578 \$
O.T.J. Saint-Paulin	Achat et installation d'un nouveau module de jeux pour les enfants.	17 920 \$
Service d'intégration au travail (Louiseville)	Aménagement d'un poste de récupération et de démantèlement des métaux.	16 265 \$
Municipalité de Saint-Léon-le-Grand	Achat et installation de nouveaux équipements d'entraînement extérieurs pour toute la population.	11 260 \$
Municipalité d'Yamachiche	Achat et installation de nouveaux modules d'exercice extérieurs.	13 000 \$
Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	Mise en place d'un nouveau coin jeunesse, détente et lecture ainsi que l'achat de nouveaux équipements pour la bibliothèque.	5 576 \$

PROMOTEURS	DESCRIPTION DES PETITS PROJETS 2012	MONTANTS
Municipalité de Sainte-Ursule	Achat et installation d'une cage de frappeur au terrain de baseball.	5 000 \$
Municipalité de Saint-Boniface	Installation d'un nouveau coin multimédia et lecture pour la bibliothèque.	5 000 \$
La Confrérie des sarrasins inc. (Louiseville)	Développement d'une vision commune et d'une ligne directrice qui serviront aux différents intervenants en lien avec le sarrasin soit, l'élaboration d'un plan de communication.	4 000 \$

PROJETS CULTURELS 7 000 \$ ATTRIBUÉS POUR LA CULTURE

Pour une troisième année consécutive, la MRC de Maskinongé est fière de soutenir et de promouvoir la culture de son territoire à travers le Fonds de soutien aux projets culturels. L'aide financière contribuera à la réalisation de projets innovateurs et créatifs en plus de favoriser l'émergence de nouveaux talents et de stimuler l'énergie créatrice en rapport avec les divers champs culturels. Cette année, c'est un total de 7 000 \$ investis dans 4 projets.

Voici les projets acceptés en 2012, dans le cadre du fonds culturel de la MRC de Maskinongé :

COMÉDIEN D'UN JOUR

Trois siècles d'aventure et de culture, Saint-Paulin
Montant recommandé : **2 000 \$**

FORGERON D'UN JOUR

Coin de la joyeuse culture, Saint-Élie-de-Caxton
Montant recommandé : **2 000 \$**

INITIATION À LA CULTURE AMÉRINDIENNE

Louiseville Arts et culture
Montant recommandé : **2 000 \$**

SOIRÉE DÉCOUVERTE – CONCOURS AMATEUR

Festival de Sainte-Ursule
Montant recommandé : **1 000 \$**

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable de la MRC de Maskinongé, initiée et soutenue par le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé, officialise la vision en développement durable au sein de la MRC. Son but est de permettre de mieux affronter les défis auxquels elle fait face mais également d'agir de façon à ce que les interventions soient davantage cohérentes et durables. La politique viendra notamment définir l'engagement de la MRC dans le développement durable, préciser les actions à entreprendre au cours des prochaines années en intégrant les sphères environnementales, sociales et économiques.

Voici quelques objectifs poursuivis par la politique de développement durable en lien avec les quatre orientations définies dans le plan d'action de Vision Maskinongé :

- Soutenir et mettre en valeur la culture et le patrimoine ;
- Favoriser l'attraction, la rétention et l'intégration de la population ;
- Encourager et faciliter les pratiques d'achat local et responsable chez les entreprises, les organisations et les citoyens ;
- Favoriser une répartition adéquate des lieux de décision, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

Robert Lalonde, préfet de la MRC de Maskinongé

Marie-Pier Bédard, conseillère en développement local et durable

Julie Lemieux, directrice générale de la SADC de la MRC de Maskinongé



3,50 \$ / pi² LA 1^{RE} ANNÉE ➔ 4,25 \$ / pi² LA 2^E ANNÉE ➔ 5 \$ / pi² LA 3^E ANNÉE

**MAXIMISEZ VOS CHANCES
DE DÉMARRAGE AVEC
L'INCUBATEUR INDUSTRIEL
DE LA MRC DE MASKINONGÉ !**

SERVICES OFFERTS :

- AIDE FINANCIÈRE AU DÉMARRAGE
- ACCOMPAGNEMENT D'AFFAIRES
- SERVICES D'AFFAIRES
- ÉQUIPEMENTS ET SUPPORT LOGISTIQUE
- FIBRE OPTIQUE

CLD
MRC DE MASKINONGÉ

653, boul. Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Téléphone : 819 228-2744
Sans frais : 1 877 337-2744
Télécopieur : 819 228-3142

information@clcd-maskinonge.qc.ca

www.cld-maskinonge.qc.ca

www.choisirmaskinonge.com

www.entrepreneuriatmaskinonge.qc.ca



GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Depuis le 1^{er} avril 2012, l'acquisition de terrains de villégiature est possible, à certaines conditions, suite à la signature du protocole d'entente signé par la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les MRC concernées. Cette entente vise à définir les pratiques de vente applicables aux terres du domaine de l'État et se termine le 8 décembre 2015.

La MRC de Maskinongé s'est vue autorisée trois lacs potentiellement admissibles à la vente. Ces lacs, concernés par le protocole d'entente, sont situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

LACS OUVERTS À LA VENTE

Lac Carufel – Lac de la Coureuse – Lac des Pins Rouges

La personne souhaitant acquérir un terrain situé sur les terres publiques doit remplir le formulaire « Demande d'utilisation du territoire public », disponible sur le portail et le retourner à la MRC de Maskinongé.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le portail de la MRC de Maskinongé dans la section Gestion des terres publiques, à l'adresse suivante : www.mrc-maskinonge.qc.ca/services/terres-publiques

– Julie Dumont, Aménagiste



AUTORISATIONS RÉSIDENTIELLES EN ZONE AGRICOLE : 1 AN PLUS TARD

La MRC de Maskinongé a présenté une demande à portée collective, en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. En conséquence, le 23 juin 2011, le règlement concernant l'implantation résidentielle en zone agricole entrain en vigueur. Bien que ces dispositions soient intégrées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé depuis un an, ces autorisations ne s'appliquent qu'au moment où les municipalités auront procédé à la modification de leur réglementation afin d'identifier les secteurs retenus. À ce jour, six municipalités ont fait les modifications nécessaires et cinq autres ont débuté les procédures.

La démarche, initiée en 2008, a permis d'identifier deux types de secteurs à l'intérieur desquels des résidences pourront être implantées sur des terrains vacants. Le premier type, les « îlots déstructurés » correspondent à des développements isolés de faible superficie, localisés en zone agricole active et déjà occupés par des usages résidentiels et non agricoles. Le second type, localisé en zone « agroforestière » où l'agriculture est moins dynamique et les territoires boisés davantage présents, permettra la construction de résidences sur des propriétés vacantes de 5 ou 10 hectares.

Rappelons que les demandes d'autorisation, adressées à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ne seront plus nécessaires pour ces « îlots déstructurés ». Par contre, le projet doit être conforme à la réglementation municipale et il est obligatoire que cette dernière délivre un permis pour ledit projet. Pour les propriétaires dont le terrain n'est pas localisé dans un des secteurs retenus, il ne sera plus possible, sauf dans certains cas d'exceptions, d'adresser une demande d'autorisation à la CPTAQ. La commission considère qu'une autorisation globale à des fins résidentielles est donnée pour l'ensemble du territoire de la MRC de Maskinongé et qu'elle ne doit traiter aucune autre demande.

Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité ou visitez le portail de la MRC de Maskinongé : www.mrc-maskinonge.qc.ca

– Julie Dumont, Aménagiste

DU NOUVEAU POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION

L'année 2012 est une année de fraîcheur et de changements pour le service de l'évaluation. Nous entrons dans l'ère de la modernisation pour l'évaluation foncière. Une nouvelle façon de penser et de travailler. C'est inévitable, moins de papier et davantage de supports informatiques.



La modernisation en évaluation n'est rien d'autre qu'une nouvelle forme et un nouveau contenu pour nos dossiers. Rien ne va changer quant à la valeur foncière, les changements sont dans le descriptif de la fiche de propriété. Le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) a instauré cette réforme et l'ensemble des services d'évaluation ont jusqu'en 2016 pour appliquer ces changements. Il faut penser qu'une telle amélioration entraîne de la formation et de l'équipement pour le personnel. On parle ici d'une réforme importante.

Le système que l'on connaît a pris de l'âge aux cours des années et l'implantation de l'informatique a grandement évolué. Sans oublier que les nouvelles réalités en construction font que le système ne répond plus aux besoins actuels. Désormais, la nouvelle façon de traiter les informations est largement différente. Pour le contribuable, rien ne changera si ce n'est qu'au moment de la visite de nos inspecteurs. Ceux-ci seront équipés d'un ordinateur portable donc, il se peut que la visite soit un peu plus longue et que nos inspecteurs vous posent quelques questions supplémentaires. C'est pourquoi, nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Pour le Service de l'évaluation de la MRC de Maskinongé, cela représente un beau défi à relever. Le transfert des informations que nous possédons, vers ce nouveau support, ne se fera peut-être pas sans grincements de dents. Mais, soyez assuré que toute l'équipe du Service de l'évaluation fera tout en son possible pour vous offrir le même service courtois et professionnel.

– Iris Tremblay, Technicienne en évaluation

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

La Cour municipale régionale de Maskinongé traite l'ensemble des constats émis, sur le territoire de la MRC, par les inspecteurs municipaux ainsi que par la Sûreté du Québec, exception faite des constats émis pour des infractions au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes.

Le personnel de la Cour est disponible pour fournir de l'information relativement aux constats d'infraction; il peut être joint au **819 228-9461** ou rencontré au greffe de la Cour, au :

**651, boul. Saint-Laurent Est
Louiseville, QC J5V 1J1
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 13h à 16h30**

MODES DE PAIEMENT D'UN CONSTAT D'INFRACTION



1. Par la poste

- Chèque au nom de la MRC de Maskinongé
- Mandat-poste
- Mandat bancaire

2. Sur place

- Carte de débit
- Argent comptant

3. Par le service AccèsD de Desjardins

- AccèsD Internet
- AccèsD Affaires
- AccèsD téléphone : 1 800 CAISSES
- Aux guichets automatiques Desjardins
- Par Internet auprès des autres institutions financières participantes



RÉNOVILLAGE

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT, VOTRE PROPRIÉTÉ NÉCESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES ET VOS REVENUS SONT LIMITÉS ?

Afin de vous permettre de conserver votre logement en bon état, le programme RénoVillage pourrait vous offrir une aide financière pouvant atteindre 90% du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 10 000 \$.

Pour en savoir davantage, toute personne intéressée à établir son admissibilité à ce programme doit s'adresser ou communiquer avec la firme ROCHE groupe-conseils, gestionnaire du programme pour le compte de la MRC de Maskinongé, au 747, 5e rue Shawinigan, aux numéros de téléphone suivants : 819 536-5651 ou sans frais 1 888 536-5651



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

SEMAINE BLEUE

Lundi	Charette, Saint-Barnabé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Sévère
Mardi	Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule
Mercredi	Louiseville partie ouest*
Jeudi	Lac-des-Six Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc
Vendredi	Saint-Paulin

SEMAINE VERTE

Lundi	Saint-Alexis-des-Monts
Mardi	Louiseville partie est*
Mercredi	Saint-Édouard-de-Maskinongé
Jeudi	Saint-Étienne-des-Grès
Vendredi	Saint-Boniface

*Détails : www.rgmm.com

Calendrier récupération 2012

La collecte des matières recyclables se fait une fois aux deux semaines et toujours le même jour dans votre quartier.
Pour information : 819 373-3130 www.rgmm.com

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4				1	2	3					1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					26	27	28	29				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5			1						1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1	1	2	3	4	5	6	1	2	3					1	2	3	4	5	6	7	
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	
30														30	31						30	31					

LÉGENDE :

Écocentre mobile

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie



Matières acceptées dans le bac à récupération

Contenants, emballages, imprimés, journaux



ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des lieux dédiés à la valorisation des matières. Vous

devez trier vos matières et les déposer dans les contenants identifiés par catégories. Une preuve de résidence vous sera demandée. Des frais de 10 \$ par chargement peuvent être appliqués pour certaines catégories de matières. Pour plus de renseignements : www.rgmm.com



ÉCOCENTRE mobile

L'écocentre mobile accepte les mêmes matières qu'un écocentre. L'écocentre mobile sera présent, entre 10 h et 16 h, aux dates et endroits suivants :

2 juin	Saint-Justin
9 juin	Notre-Dame-du-Mont-Carmel
22 septembre	Saint-Narcisse
29 septembre	Saint-Boniface

Catégories acceptées

Bois



Métal

Électroménagers, outils, ferraille



Bardeaux d'asphalte et le papier goudronné



Résidus domestiques dangereux

Été
Tous les RDD

Hiver
Peinture, huile et accumulateurs (batteries) de véhicules seulement



Branches



Appareils contenant des gaz réfrigérants

Réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs



Agrégats

Brique, béton, asphalte



Résidus verts



Pneus

de route jantés ou non jantés



Autres matières

Vitre, gypse, laine minérale, tapis, prélat, meubles rembourrés

Emplacements et Horaires

Trois-Rivières
2455, rue Charbonneau

Horaire d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Horaire d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
8 h 30 à 17 h 30

Shawinigan
2132, avenue de la Transmission

Champlain
295, route Sainte-Marie

Horaire d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Jeudi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Louiseville
760, avenue Deveault

Saint-Étienne-des-Grès
440, boul. de la Gabelle, entrée #4

Horaire d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30